

Février 2021

Les spécifications du Fascicule 65 relatives aux armatures font l'objet du Chapitre 6 - Armatures de béton armé, Elles prennent en compte les dernières évolutions des normes françaises relatives aux aciers et aux armatures, et s'appuient sur l'expertise de l'Association Française de Certification des Armatures du Béton (AFCAB) pour la qualité et la pose des armatures.

Normes acier et armatures de béton armé

Le Fascicule 65 tient compte des dernières normes françaises relatives aux aciers et aux armatures :

- XP A35-014 : Aciers pour béton armé - Barres et couronnes lisses, à verrous ou à empreintes en acier inoxydable
- NF A35-015 : Aciers pour béton armé - Ronds lisses soudables
- NF A35-080-1 : Aciers pour béton armé - Aciers soudables
 - Partie 1 : Barres et couronnes
- NF A35-080-2 : Aciers pour béton armé - Aciers soudables
 - Partie 2 : Treillis soudés
- NF A35-027 : Produits en acier pour béton armé - Armature

Marques de qualité

Le Fascicule s'appuie sur les marques de qualité gérées par l'AFCAB : marques NF-ABA, NF-Armatures, AFCAB-DRAAB, AFCAB-Boîtes d'attente ou équivalent.

Les aciers à haute adhérence doivent bénéficier de la marque NF (Aciers pour Béton Armé) ou équivalent.

Les armatures en acier doivent bénéficier de la marque NF ARMATURES.

Pose des armatures

Le Fascicule 65 complète les dispositions de la norme NF EN 13670/CN relatives aux armatures façonnées en usine ou sur chantier.

Si le titulaire effectue lui-même la pose, il doit être certifié AFCAB-Pose ou respecter des exigences équivalentes au référentiel AFCAB-Pose, et organiser un contrôle externe sur le respect de ces exigences.

Si le titulaire n'exécute pas lui-même les opérations de pose des armatures, il doit confier ces opérations à une entreprise certifiée AFCAB-Pose d'armatures du béton (ou équivalent).

Auteur

Patrick Guiraud



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 29/03/2025 © infociments.fr